

## **Solidarité**

### **Accompagnement des personnes handicapées**

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-sociaux (SAMSAH) offrent aux adultes handicapés un soutien leur permettant de rester à leur domicile. Ils ont vocation à les aider dans la réalisation de leur projet de vie, en tenant compte de leur type de handicap.

Les SAMSAH ont la particularité d'intégrer une dimension médicale à leur mission. Ils s'adressent davantage à des personnes dont les déficiences et incapacités nécessitent des soins réguliers et un accompagnement médical et paramédical.

### **Pour faire une demande**

Dossier à retirer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).  
12 avenue de Chevène, BP 20123, 74003 ANNECY – Tél. 04 50 33 22 50 - [www.mdph74.fr](http://www.mdph74.fr)  
Puis, si une orientation est prononcée vers un SAVS ou un SAMSAH, il faut constituer un dossier d'aide sociale en mairie.

Liste des établissements et services pour personnes handicapées disponible sur :  
<http://www.mdph74.fr/index.php/Etablissements-et-services-medico-sociaux-pour-adultes.html>

## **Dans quel cas faire appel à ces services ?**

### ***Quelques exemples de situation***

J. a 40 ans. Déficiant intellectuel modéré, il travaillait en atelier protégé mais a été licencié à la suite d'un abandon de poste dû à des problèmes personnels. Depuis, il éprouvait des difficultés à retrouver du travail et à gérer sa vie quotidienne. Il bénéficie aujourd'hui d'une prise en charge dans le cadre d'un SAVS qui a pour objectif de l'accompagner et le soutenir dans sa recherche d'emploi et dans ses démarches administratives mais aussi dans ses achats au quotidien ou l'organisation de ses loisirs. Le tout dans le but de le maintenir dans une vie relativement structurée en attendant qu'il retrouve du travail.

Après deux ans et demi de suivi, il habite en appartement de soutien. Il est toujours aidé pour ses courses et ses démarches administratives. Il a effectué en partie une formation d'agent d'entretien et a été embauché en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) sur un poste d'agent polyvalent. Pour l'instant ses évaluations sont bonnes. Néanmoins, il a toujours des difficultés dans sa vie sociale et continue donc à être suivi.

P., 20 ans, souffre d'une déficience intellectuelle légère. Scolarisé dans un Institut Médico-Educatif, puis dans un Institut Médico-Professionnel, il a été orienté vers un SAVS à la sortie de celui-ci. Avec un double objectif : l'accompagner dans la gestion de son budget, de ses courses et repas, démarches administratives mais aussi lui assurer un suivi sur le plan de la santé, de l'organisation de ses temps libres et de ses loisirs.

Un an plus tard, P. habite en appartement de soutien, travaille en milieu ordinaire en contrat aidé (CAE), et possède une relative autonomie dans la gestion de sa vie quotidienne et de ses finances. Il a encore besoin d'une aide pour ses démarches administratives et l'organisation de ses loisirs

S. a 50 ans. Hospitalisée en milieu psychiatrique depuis une trentaine d'années, elle envisageait un retour à domicile, sa maladie étant stabilisée. Elle s'est donc orientée vers un SAMSAH, dont les intervenants l'ont accompagnée dans cette démarche. La première étape a été la préparation de sa sortie de l'hôpital : recherche d'un appartement, d'activités extérieures, etc. Puis, une fois installée dans son logement, il s'agit de l'aider à reconquérir progressivement une partie de son autonomie dans sa vie quotidienne comme dans la gestion de ses soins et de son suivi médical. Elle bénéficie pour cela de l'intervention d'un auxiliaire de vie deux fois par semaine, d'un infirmier et d'un travailleur social une fois par semaine. Aujourd'hui, elle a renoué des liens sociaux et n'a pas subi de nouvelle hospitalisation.

V., 55 ans, est une patiente connue depuis de nombreuses années par le secteur psychiatrique, qui a fait l'objet d'hospitalisations fréquentes. Une fois rentrée chez elle, elle ne consulte plus ses médecins et refuse les visites à domicile. Son orientation vers un SAMSAH a pour objectif principal d'améliorer le suivi et d'éviter au maximum ces hospitalisations à répétition. Les réticences de la patiente ont rendu le démarrage de la prise en charge difficile mais elle a fini par accepter progressivement des interventions au domicile, un suivi ambulatoire en milieu spécialisé, et la mise en place du médecin traitant. Elle sollicite maintenant spontanément les services en cas de difficulté. Depuis le début de sa prise en charge par le SAMSAH il y a deux ans, elle n'a plus été hospitalisée.